



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU CHER

Direction de la Réglementation Générale
et de l'Environnement

Bureau de la réglementation générale
et des élections

ARRÊTÉ N° 2009-1- 2272 du 31 décembre 2009

**portant liste des personnes
habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs
de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie**

Le Préfet du Cher
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code rural ;

VU la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

VU le décret n°2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

VU l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;

VU l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;

VU l'arrêté préfectoral n°2009-1-2172 du 17 décembre 2009 ;

Considérant les habilitations délivrées dans le département du Cher,

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE :


Article 1^{er} : Le présent arrêté abroge et remplace le précédent arrêté préfectoral n°2009-1-2172 du 17 décembre 2009 portant liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

Article 2 : La liste des personnes habilitées dans le département du Cher à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux est fixée comme annexée au présent arrêté.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la préfecture du Cher et Mme le Directeur départemental des services vétérinaires du Cher sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires du département du Cher.

Fait à Bourges, le 31 décembre 2009


Le Préfet,


Catherine DELMAS-COMOLLI

Fait à Bourges, le 31 décembre 2009

**Annexe de l'arrêté préfectoral n° 2009-1- 2272
du 31 décembre 2009**

**portant liste des personnes
habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs
de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie
dans le département du Cher**

le Préfet,

Catherine DELMAS-COMOLLI

- **Mademoiselle Valérie CHAMERON, titulaire du certificat d'études pour les sapisiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres (CESCCAM) délivré par le syndicat national des professions du chien et du chat**
CFPPA de Bourges, lycée agricole – site du Sollier, 18570 LE SUBDRAY (tél : 02-48-70-55-15)
- **Monsieur Dyadi MEHDI, titulaire du certificat de capacité délivré par la direction des services vétérinaires du Cher**
Pension du loup noir, 10 lieu-dit Jarrien, 18400 SAINT-CAPRAIS (tél : 02-48-26-07-14)
- **Monsieur Francis MARCHAL, titulaire du certificat d'études pour les sapisiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres (CESCCAM) délivré par le syndicat national des professions du chien et du chat**
SARL Freedom Forever, La Tuilerie, 18140 HERRY (tél : 02-48-79-44-87)
- **Monsieur Bruno PIPET, titulaire du diplôme de docteur-vétérinaire délivré par l'université de Paris Val de Marne**
Lieu-dit Le Montet, 18500 ALLOUIS (tél : 06-25-12-28-38)
- **Monsieur Jean-Michel MICHAUX, titulaire du diplôme de docteur-vétérinaire délivré par l'école nationale vétérinaire de Lyon**
Association Institut Scientifique et Technique de l'Animal en Ville (I.S.T.A.V.), 85 avenue Pasteur, 93260 LES LILAS (tél : 01-43-62-67-82)
- **Monsieur Patrice RICHARD, titulaire du certificat technique du 2^{ème} degré cynotechnique délivré par le 123^{ème} G.C.A.T. de l'Armée de Terre**
Société EDUCANIN 36, Les Loges, 36400 LA BERTHENOUX (tél : 02-54-30-07-53)
- **Monsieur Gérard BELFAN, titulaire du certificat d'éducateur canin délivré par la Commission Nationale Education et Agility (C.N.E.A.)**
Ruelle des cerisiers, 18000 ASNIERES LES BOURGES (tél : 06-31-26-40-26)
- **Madame Patricia BIGOT, titulaire du certificat de capacité délivrée par la direction des services vétérinaires du Bas-Rhin et du certificat d'études pour les sapisiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres (CESCCAM) délivré par le syndicat national des professions du chien et du chat**
22, traite des Augeons, 41320 CHATRES-SUR-CHER (tél : 02-54-97-36-86)
- **Monsieur Daniel DUVERNEY, titulaire du certificat de capacité délivré par la direction départementale des services vétérinaires de la Nièvre.**
Route de la Corbeauderie, 18110 SAINT MARTIN D'AUXIGNY (tél : 06-07-11-56-09)

- Monsieur Claude MOUTONNET, titulaire du certificat d'éducateur canin délivré par la Commission Nationale Education et Agility (C.N.E.A.)

Salle des associations, 18200 LA PERCHE (Tél : 02-48-63-53-87)

- Mademoiselle Magalie DEMERON, titulaire du certificat de capacité délivré par la directions régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Franche-Comté

Educ' canin, 21 rue de Pont-Vert, 18500 MARMAGNE (Tél : 06-87-67-76-70)

- Mademoiselle Marie-Hélène VOELLMY, titulaire du certificat d'éducateur canin délivré par la Commission Nationale Education et Agility (C.N.E.A.)

Ruelle des cerisiers, 18000 ASNIERES LES BOURGES (Tél : 06.12.72.64.06)

- Monsieur Bruno VERHAEGHE, titulaire du certificat de capacité délivré par la direction des services vétérinaires du Cher

La Métairie, 18 390 OSMOY (Tél : 06.01.87.07.49)